

La Lettre du Comité Quéven-Koro

n° 25
Avril
2008

Dossier Spécial

EAU



Bulletin trimestriel d'informations réalisé par l'association de jumelage-coopération avec le Mali

Le mot de la Présidente

Bonjour,

Nous avons appris, avec un grand soulagement, que la pompe servant à l'alimentation en eau de la ville de **Koro** et des quelques villages qui ont la chance de pouvoir en profiter, était réparée. Malheureusement, cela ne résout pas le problème des autres villages qui ne bénéficient pas de l'adduction d'eau, je pense en particulier à ce village de **Gnini**, que les **Quévenois** ont visité lors de leur dernier séjour à **Koro**. Or, en **France**, la loi **Oudin-Santini**, adoptée en 2005 et peu utilisée par les communes, autorise celles-ci à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de développement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ; car, bien sûr, on ne peut évoquer le problème de l'adduction de l'eau sans évoquer celui de l'assainissement : les maladies liées à l'eau insalubre et au manque d'hygiène sont la première cause de mortalité dans le monde : huit millions de morts chaque année !!! Et il ne faut pas non plus oublier qu'amener de l'eau dans un village africain est aussi une nécessité sociale, car pendant que les jeunes filles vont au puits, elles ne se rendent pas à l'école !!!

Cordialement,

Danielle Le Drogo

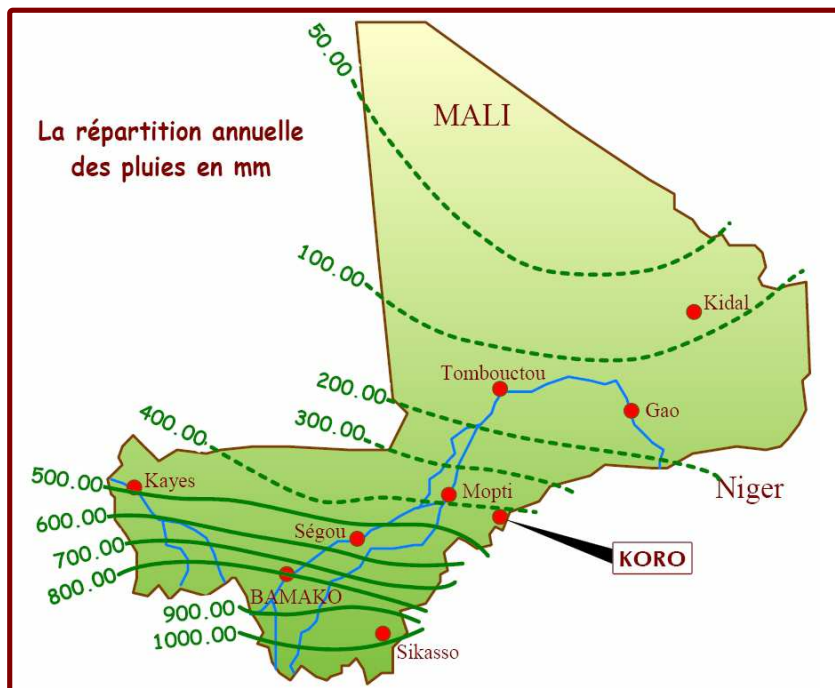
Le problème de l'eau à Koro (Alain Duclos, vice-président)

" Nous le connaissons depuis l'origine du jumelage, des villages éloignés de **Koro-ville** souffrent du manque d'eau. A **Gnini**, seulement à 7 kilomètres de **Koro**, nous avons été très marqués, en novembre dernier d'entendre les femmes nous dire qu'elles ne mourraient pas de faim... mais de soif ! **Koro** même connaît des difficultés lors des périodes les plus chaudes (avril-mai). On nous répète sans cesse que " l'eau, c'est la vie " ; un court séjour à **Koro** nous rappelle la véracité de cet adage. Hélas, la géologie de la plaine dogon exige des forages à très grande profondeur, dont les budgets dépassent largement les possibilités financières d'un jumelage avec une ville de la taille de **Quéven**. D'autres possibilités existent : la loi **Oudin-Santini** permet de dégager de fortes sommes sur la consommation d'eau des ménages français pour financer des projets de développement dans ce domaine, dans les pays du **Sud**. Mais cela ne dépend pas uniquement de la volonté du Comité **Quéven-Koro** ou des élus et, si des espoirs sont permis, la réflexion avance... lentement ! Pour l'heure, le Maire de **Quéven**, présent à **Koro** et déjà très sensible à ces problèmes, essaie de faire avancer les discussions avec les partenaires locaux. En attendant, les **Korois** nous ont fait une demande très précise : depuis 1996, la station de pompage de **Koro** fonctionne en continu avec deux pompes en alternance et fournit ainsi de l'eau potable à 20 000 habitants de **Koro-ville** et de 4 villages avoisinants. Jusqu'à présent, sans gros problème, 24 heures de coupure en 2007. Or, une des deux pompes est, depuis peu, hors d'usage. Toute l'alimentation en eau de cette population repose donc sur une seule et unique pompe... La crainte est grande qu'une panne survienne sur cette dernière, qui fonctionne maintenant en régime continu. Rien ne permet de penser que **Koro** soit à l'abri d'un tel aléa et il est facile d'imaginer la catastrophe sanitaire si 20 000 habitants devaient être privés d'eau potable ! L'Association des Usagers d'Eau Potable de **Koro** (AUEPK) vient de dépenser 8 000 000 francs CFA (12 000 €) pour renouveler du gros matériel à la station de pompage qu'il fallait remplacer - vidant ainsi son épargne - et ses ressources actuelles (cotisation des usagers) lui permettent tout juste de faire face aux besoins courants et aux salaires des techniciens. La pompe à acheter coûte 2 400 000 francs CFA (3 650 €) et **Koro** recherchait activement une aide d'urgence... Sans attendre les réponses à nos demandes de subvention, nous avons décidé d'y répondre immédiatement et la somme a été envoyée dès la fin d'année 2007."

" Le monde est un pot à eau... quand on a bu, on le passe
à autrui pour qu'il boive aussi ! " *proverbe bambara*

Zoom sur le Mali et Koro en particulier : la problématique de l'eau

Pays sahélien soumis fortement aux aléas climatiques, le Mali n'en recèle pas moins d'importantes ressources en eaux de surface et souterraines, mais inégalement réparties dans l'espace. La quasi totalité du territoire est partagée entre les bassins fluviaux du Niger (300 000 km²) et du Sénégal (155 000 km²) qui constituent l'essentiel des ressources pérennes en eau de surface avec un potentiel d'écoulement de 56 milliards de m³ d'eau par an ! Les ressources en eau de surface non pérennes, c'est-à-dire en sites naturels (lacs, mares, dépressions) capables de recueillir (avec ou sans aménagement) des ruissellements et de les conserver pendant un certain temps, existent dans presque toutes les régions du pays et sont estimées à 15 milliards de m³ par an. Les ressources en eau souterraine renouvelables des aquifères sont évaluées à 66 milliards de m³, avec des réserves de plus de 2 720 milliards de m³... Le volume potentiel de ressources en eau renouvelables du Mali est donc de 137 milliard de m³ par an, ce qui, pour une population de 12 millions d'habitants, donne une disponibilité moyenne de 11 000 m³ d'eau par habitant et par an !



Au plan international, on s'accorde à considérer que le seuil de pénurie se situe à 1 000 m³ d'eau par habitant et par an ; ainsi, le Mali se situe largement au-dessus de ce seuil pour la disponibilité de la ressource Eau. Cependant, ces ressources existantes sont fortement liées aux pluies qui engendrent le ruissellement, ainsi qu'à la géologie du sous-sol qui conditionne la recharge des nappes souterraines. La pluviométrie au Mali apporte en moyenne chaque année 415 milliards de m³ d'eau ! mais la forte variabilité inter annuelle, la mauvaise répartition spatiale et temporelle des pluies du nord au sud, et les caractéristiques hydrogéologiques font que certaines populations n'ont peu ou pas de disponibilité en eau...

Le climat soudano-sahélien est marqué par l'alternance d'une saison sèche de durée variant de 5 à 9 mois selon la latitude et d'une saison humide allant de mai - juin à septembre - octobre.

Les précipitations annuelles varient de 1 500 mm dans le sud-ouest à moins de 50 mm dans l'extrême nord ; il pleut environ 80 jours par an à Bamako, 50 à Mopti et 25 à Tombouctou.

Koro, 40 000 habitants et 48 villages, est située dans la plaine du Séno Gondo, en zone sud-sahélienne et en limite avec le Burkina Faso. Les besoins en eau de la population sont assurés par l'exploitation des eaux souterraines car les eaux de surface y sont quasi inexistantes ; seuls quelques marigots et mares temporaires y sont présents, il n'y a aucun cours d'eau permanent sur le territoire communal. Les ressources en eau souterraines sont contenues dans un aquifère généralisé à porosité intergranulaire dans des formations essentiellement sablo-gréseuses et argileuses. Si les pluies sont suffisamment importantes, le ruissellement généré est collecté par le réseau hydrographique en situation perchée par rapport à l'aquifère qu'il recharge de manière linéaire. Mais les énormes disparités pluviométriques d'une année à l'autre, non seulement dans le volume des précipitations mais également dans le nombre de jours, font que l'aquifère ne se recharge pas toujours au niveau souhaité...

La profondeur théorique des nappes de ce type d'aquifère est de 40 à 50 m en moyenne, pouvant même dépasser 100 m localement... valeurs vérifiées à Koro et alentour où la profondeur moyenne des forages va de 54 à 95 m avec un débit moyen allant de 1,9 à 10 m³/h. Au niveau infrastructures, la commune compte 32 puits modernes, 13 forages dont 4 équipés de bornes fontaines, 2 stations d'adduction d'eau, ainsi qu'une multitude de puits traditionnels. Mais énormément de problèmes subsistent quant à la couverture totale des besoins, 5 villages n'ont toujours pas de point d'eau permanent ! De plus, la faible intégration des infrastructures d'eau potable avec celles d'hygiène et d'assainissement quasiment inexistantes ne contribue pas à la bonne qualité de l'eau...



L'Association des Usagers d'Eau Potable de Koro (AUEPK)

Lors de la décentralisation au Mali, les compétences en eau potable ont été transférées vers les collectivités ; les communes sont devenues Maîtres d'Ouvrage pour l'adduction, la gestion du service étant confiée à un opérateur économique ou à une association, comme c'est le cas à Koro avec l'AUEPK. L'association, des bénévoles choisis par la population, comprend 5 salariés dont 2 mécaniciens-plombiers et 1 gestionnaire ; elle est complétée par un opérateur technique et financier du Ministère de l'Eau et de l'Energie qui perçoit un pourcentage sur l'eau " sortie " des forages, la consommation de la veille étant transmise tous les jours à Bamako ! La construction de l'adduction date de 1996 et les forages actuellement utilisés sont à Pomorododiou, à 66 m de profondeur pour un débit de 20 à 30 m³/h. Situés à 14 km de Koro-ville, ils desservent aujourd'hui 178 branchements, dont 64 bornes fontaines réparties sur Koro et 4 villages alentour ; peu de problèmes d'alimentation, excepté lors des fortes chaleurs de mars-avril où la rareté de l'eau conduit même deux communes frontalières du Burkina Faso à se ravitailler aux bornes fontaines de Koro... peu de problèmes techniques, excepté ceux de l'armoire électrique et de la pompe survenus en 2007, évoqués précédemment et remédiés en partie par le Comité Quéven-Koro ! L'inquiétude provient essentiellement de la qualité et de la quantité de la ressource face à l'augmentation constante de la consommation - 10 000 m³/mois - et du nombre potentiel d'usagers - 20 000 à 25 000 - alors que Koro-ville ne comptait que 9 000 habitants au départ !

La loi Oudin-Santini du 09 février 2005 : quelques explications...

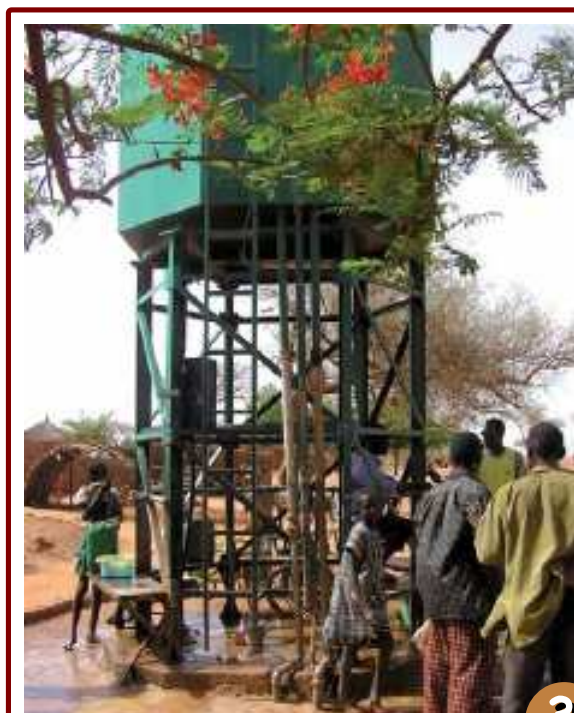
Environ **1,4 milliard** de personnes n'ont pas d'accès convenable à une eau potable et **2,5 milliards** ne disposent pas d'assainissement. Cette situation, dramatique en terme de santé, de mortalité et de développement dans de nombreux pays du Sud, a mobilisé la solidarité internationale dans le cadre des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**. La France a, pour sa part, annoncé le doublement de son aide, particulièrement en Afrique ; les importants moyens mis en oeuvre - **165 millions d'€uros par an** (dont 108 en Afrique) par l'Aide Publique au Développement et environ **18 millions d'€uros par an** (dont 12,5 pour l'Afrique) par les acteurs de la coopération décentralisée - ne couvrent qu'à peine **1% des engagements pris par la communauté internationale** !

La loi de coopération décentralisée de février 1992 permettait aux collectivités territoriales de financer des actions de coopération mais il leur était, jusqu'en 2005, impossible de mobiliser des moyens sur leur budget annexe " eau et assainissement ", idem pour les syndicats des eaux et les agences de l'eau. Face à cette situation, le sénateur **Jacques Oudin** a donc formulé une proposition de loi en 2003, adoptée au Sénat en juin 2004 ; présentée à l'Assemblée Nationale par le député **André Santini**, elle a été adoptée en janvier 2005 et promulguée en février 2005. Celle-ci permet aux collectivités locales, à leurs regroupements en charge du service de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à **1% de leurs ressources à des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau**. Démarche volontaire et solidaire, elle permet, dans le domaine de l'eau :

- d'habiliter un instrument financier de coopération décentralisée ayant déjà démontré son efficacité opérationnelle,
- d'accroître la contribution des collectivités locales et de leurs partenaires associatifs à la réduction de la pauvreté,
- d'exporter la démarche française de gouvernance et de financement solidaires décentralisés,
- d'utiliser la souplesse, la rapidité et la légèreté d'intervention de la coopération non gouvernementale, pour agir plus efficacement à l'échelon local en mobilisant la société civile du Sud,
- de mobiliser les solidarités de tous les usagers locaux de l'eau.

Elle participe au développement durable, en exportant la contrepartie financière d'un gaspillage environnemental du Nord sous forme d'aide au développement du Sud, et à la gestion économique des services, en autofinancant la solidarité des collectivités locales à partir de leurs propres budgets et tarifs locaux d'eau potable. La loi **Oudin-Santini** est donc un outil local et décentralisé qui doit faire l'objet d'une appropriation par les responsables locaux des services de l'eau et de l'assainissement. Cela implique un engagement de la part des élus et des responsables des services de l'eau et de l'assainissement.

Les ressources financières potentielles que la loi **Oudin-Santini** est susceptible de générer sont estimées à **une centaine de millions d'€uros par an**, montant largement insuffisant pour couvrir les besoins, notamment dans le cadre des **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, mais qui permettent néanmoins de consolider les efforts entrepris pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cela ne peut toutefois pas renverser la tendance actuelle de l'insuffisante mobilisation financière des partenaires au développement. A suivre...



La loi Oudlin-Santini du 09 février 2005 : quelques clés...

1% des ressources, non négligeable...

A l'échelle d'une commune ou d'un établissement intercommunal, ce 1% peut sembler modeste par rapport aux enjeux. Mais, si toutes les communes françaises "jouaient le jeu", la mobilisation financière pourrait atteindre 100 à 120 millions d'euros par an !

Quelques coûts d'investissement en eau potable et assainissement

100 à 275 €uros : c'est le coût d'un puisard au **Mali**, soit 7 à 20 € par personne, auxquels il faut ajouter 1 € par mois pour l'entretien.

120 à 240 €uros : c'est le coût d'une latrine familiale (équipement et mesures de sensibilisation) en zone rurale au **Sénégal**, soit 8 à 16 € par bénéficiaire.

2 000 €uros : c'est le montant d'un équipement d'assainissement autour d'un point d'eau en milieu rural (margelle, murets de protection, évacuation des eaux usées, aménagement des abords, formation à l'hygiène de l'eau).

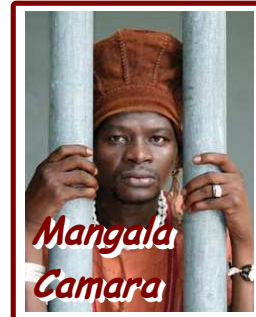
15 000 €uros : c'est ce que coûte la réalisation d'un point d'eau villageois en milieu rural au **Sahel** (investissement hydraulique, mais aussi formation à la gestion, éducation sanitaire, appui à la maîtrise d'ouvrage) pour une population de 400 habitants.

120 000 €uros : c'est le coût de réalisation d'une adduction d'eau pour 4 000 habitants (château d'eau, système de pompage, canalisations et bornes-fontaines, mais aussi formation à la gestion et à la maintenance, formation des usagers, appui à la maîtrise d'ouvrage) en milieu rural ou en périphérie d'une grande agglomération.

Résultats des Tamani 2007

Le Tamani d'Or 2007 revient à **Mangala Camara**, qui remporte également le trophée du meilleur artiste masculin du **Mali**. Cet enfant de la 1ère Région a laissé une très bonne impression par son timbre vocal, de l'orchestre de **Kéniéba** en passant par celui de **Kayes**. Avec l'expérience d'un séjour en **Europe**, il a su faire un dosage osé mais très réussi entre les sonorités modernes et celles de la musique traditionnelle de son **Khasso natal**. Cette année, son titre "**Minyé minyé oyo yé**" a été le refrain des maliens de tout âge...

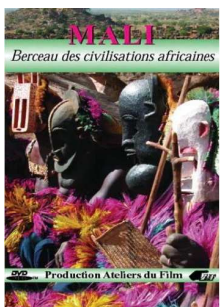
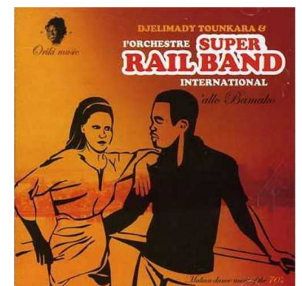
- Tamani d'Or meilleur artiste de l'année : **Mangala Camara** Tamani d'Honneur : **Baba Sissoko, Daouda le Sentimental**
- meilleure artiste féminine : **Sata Kouyaté**
- meilleur artiste masculin : **Mangala Camara**
- révélation de l'année : **Chéché Dramé**
- meilleur clip de l'année : **Bassékou Kouyaté**
- meilleur groupe de rap malien : **Amkoullé**
- meilleure musique d'inspiration traditionnelle : **Toumani Diabaté**
- meilleure initiative de l'année : **Festival sur le Niger**
- meilleur espoir musique congolaise : **Maréchal DJ**
- meilleur espoir musique sénégalaise : **Pape Diouf**



Carré culturel...mandingue !

" **Allo Bamako** " de **Djélimady Tounkara** et le **Super Rail Band** : vers 1978-79, l'orchestre Rail Band quitte Bamako pour Abidjan, la **Mecque** à l'époque pour tous les musiciens d'Afrique de l'Ouest. Là-bas, **Mory Kanté** (chanteur leader après le départ de **Salif Keïta** en 1972), **Cheikh Tidiane Seck** (piano et orgue), **Tidiane Koné** (saxophone et trompette) et **Djélimady Tounkara** (guitariste leader) donnent un tournant à leur carrière et posent les bases d'un renouvellement du Rail Band... Cela donne un rock mandingue prodigieux, une cadence africaine généreuse où se mêlent jazz, rhythm'n'blues, afrobeat, pop psychédélique. Un miracle d'inspiration et d'insouciance impossible à reproduire de nos jours...

CD " **Allo Bamako** " - éditions **Oriki Music** - 16,00 €



" **Mali - Berceau des civilisations africaines** " de **Rosa Perahim** et **José Castan** : le Mali est une terre d'aventures, riche de mythes et de légendes ! En suivant le **fleuve Niger**, nous découvrons la mystérieuse **Tombouctou** et la mosaïque d'ethnies qui peuple le pays : **Peuls, Bozos, Bambaras, Toucouleurs, Dogons, Touaregs**. Les sites visités sont : **Djenné, Mopti, Fleuve Niger, Niafunké, Korioumé, Tombouctou, Tiscoré, Zouera, M'Bouna, Binta, Gangou, Goundam, Bambara, Hombori, Banani, Songo, Niangono, Niando, Sangha** et **Tiréli**. Une bonne approche pour ceux qui ne connaissent pas (encore) le Mali, probablement de nombreux souvenirs pour les habitué(e)s des voyages...

DVD " **Mali - Berceau des civilisations africaines** " - éditions **Ateliers du Film** - 20,00 €